



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Gatineau

Core 0B2 / Noyau 0B2

K1A0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Charter and Transportation Services Division/Division  
de services d'affrètement et transport

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Gatineau

Quebec

K1A0S5

<b>Title - Sujet</b> Helicopters x 3 - Inuvik Hélicoptères Inuvik x 3	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 23239-210761/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 23239-210761	<b>Date</b> 2021-01-18
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$LS-100-79553	
<b>File No. - N° de dossier</b> Is100.23239-210761	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Standard Time EST <b>on - le 2021-02-12</b> Heure Normale de l'Est HNE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Ogbumor, Alfred	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> Is100
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (343) 550-1645 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation  
23239-210761/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
23239-210761

Amd. No. - N° de la modif.  
01  
File No. - N° du dossier  
Is100.23239-210761

Buyer ID - Id de l'acheteur  
Is100  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

### **Modification 001**

**Cet amendement est soulevé pour la raison suivante:**

**Question :**

La demande #23239-210634/A sera-t-elle accordée avant la date de fermeture de la demande #23239-210761/A et de la demande #23239-210788/A ? Cela permettrait aux soumissionnaires non retenus de présenter une offre pour le même avion et le même équipage dans le cadre des autres appels d'offres s'ils ne sont pas retenus. Ou faut-il proposer six pilotes et TEA différents pour chaque appel d'offres ?

**Réponse :**

Nous prévoyons d'attribuer le contrat pour l'appel d'offres 23239-210634/A dès que possible.

**Question :**

Dans le cadre de l'appel d'offres financier, nous devons proposer un taux fixe pour les trois avions. Si le soumissionnaire souhaite proposer les avions 1 et 2 comme modèle spécifique et l'avion 3 comme autre modèle, nous pouvons proposer un prix horaire fixe différent. Ou devons-nous proposer un prix horaire fixe pour tous les avions, quel que soit le modèle que nous proposons ?

**Réponse :**

Oui. Différents modèles d'hélicoptères et différents prix horaires peuvent être proposés.

**Toutes les autres modalités et conditions demeurent inchangées.**

**Modification 001****Cet amendement est soulevé pour la raison suivante:****Pour séparer la ligne de coût d'une ligne à trois lignes pour chacun des hélicoptères****23239-210761 - Hélicoptères Inuvik x 3**

Pièce jointe 2 à la partie 3 - Offre financière

**Soumission financière****A – 1. Période du contrat (du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022)**

- 1.1 Services d'affrètement d'hélicoptères
- 1.2 Total d'un hélicoptère basé et configurés et équipée d'un équipage conformément à l'énoncé de travaux.
- 1.3 Le tarif ferme tout compris par heure de vol comprend l'huile et les lubrifiants, mais pas le carburant; ce dernier sera fourni par l'affréteur.

Tableau 1 –Taux contractuels			
Hélicoptère	Période estimative de présence sur le terrain	Marque et modèle proposés	Taux ferme tout inclus par heure de vol
1	1 avril to 30 septembre		\$ CAD
2	1 avril to 30 août		\$ CAD
3	15 avril to 30 septembre		\$ CAD

**2. Coûts et dépenses remboursables****2.1 Frais de déplacement et de subsistance pour le travail autorisés**

Se référer aux articles 12 et 13 de l'annexe A de l'énoncé des travaux pour plus de détails concernant les frais de voyage et de subsistance.

Le responsable technique doit approuver au préalable tout déplacement.

Le remboursement des frais de déplacement et de subsistance sera versé sur présentation d'un état détaillé, soutenue par des reçus. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

**2.2 Autres coûts directs**

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

23239-210761/A

01

Is100

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

23239-210761

Is100. 23239-210761

Le contractant sera remboursé pour les autres coûts directs qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais généraux administratifs ou le profit. Ces dépenses seront remboursées sur présentation d'un état détaillé accompagné des reçus appropriés.

Tableau 2 – Autres coûts directs	
Catégories admissibles	
Carburant des aéronefs	
Autres coûts directs, notamment les redevances de NAV Canada, les redevances d'atterrissage, etc.	

**Coût total estimatif – Période du contrat :** \_\_\_\_\_ \$ (à insérer au moment de l'attribution du contrat)

À l'exception des taux horaires fermes précisés ci-dessus, les montants utilisés dans la présente section de cette annexe ne sont que des estimations. Des changements mineurs à ces estimations pourront être acceptés aux fins de facturation, au fur et à mesure que le travail progresse, à la condition que ces changements aient été approuvés au préalable par le responsable technique, et à la condition que le coût total estimatif du contrat ne dépasse pas la limite des dépenses établie à la clause 7.7.2, Limite des dépenses, du contrat.

**B – 1. Option de prolonger la durée du contrat (du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023)**

- 1.1 Services d'affrètement d'hélicoptères
- 1.2 Total d'un hélicoptère basé et configurés et équipée d'un équipage conformément à l'énoncé de travaux.
- 1.3 Le tarif ferme tout compris par heure de vol comprend l'huile et les lubrifiants, mais pas le carburant; ce dernier sera fourni par l'affréteur.

Tableau 1 –Taux contractuels			
Hélicoptère	Période estimative de présence sur le terrain	Marque et modèle proposés	Taux ferme tout inclus par heure de vol
1	1 avril to 30 septembre		\$ CAD
2	1 avril to 30 août		\$ CAD
3	15 avril to 30 septembre		\$ CAD

**2. Coûts et dépenses remboursables****2.1 Frais de déplacement et de subsistance pour le travail autorisés**

Se référer aux articles 12 et 13 de l'annexe A de l'énoncé des travaux pour plus de détails concernant les frais de voyage et de subsistance.

Le responsable technique doit approuver au préalable tout déplacement.

Le remboursement des frais de déplacement et de subsistance sera versé sur présentation d'un état détaillé, soutenue par des reçus. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

**2.2 Autres coûts directs**

Le contractant sera remboursé pour les autres coûts directs qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais généraux administratifs ou le profit. Ces dépenses seront remboursées sur présentation d'un état détaillé accompagné des reçus appropriés.

Tableau 2 – Autres coûts directs

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

23239-210761/A

01

Is100

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

23239-210761

Is100. 23239-210761

Catégories admissibles	
Carburant des aéronefs	
Autres coûts directs, notamment les redevances de NAV Canada, les redevances d'atterrissage, etc.	

**Coût total estimatif – Période du contrat :** \_\_\_\_\_ \$ (à insérer au moment de l'attribution du contrat)

À l'exception des taux horaires fermes précisés ci-dessus, les montants utilisés dans la présente section de cette annexe ne sont que des estimations. Des changements mineurs à ces estimations pourront être acceptés aux fins de facturation, au fur et à mesure que le travail progresse, à la condition que ces changements aient été approuvés au préalable par le responsable technique, et à la condition que le coût total estimatif du contrat ne dépasse pas la limite des dépenses établie à la clause 7.7.2, Limite des dépenses, du contrat.

**B – 2. Option de prolonger la durée du contrat (du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024)**

- 1.1 Services d'affrètement d'hélicoptères
- 1.2 Total d'un hélicoptère basé et configurés et équipée d'un équipage conformément à l'énoncé de travaux.
- 1.3 Le tarif ferme tout compris par heure de vol comprend l'huile et les lubrifiants, mais pas le carburant; ce dernier sera fourni par l'affréteur.

Tableau 1 –Taux contractuels			
Hélicoptère	Période estimative de présence sur le terrain	Marque et modèle proposés	Taux ferme tout inclus par heure de vol
1	1 avril to 30 septembre		\$ CAD
2	1 avril to 30 août		\$ CAD
3	15 avril to 30 septembre		\$ CAD

**2. Coûts et dépenses remboursables****2.1 Frais de déplacement et de subsistance pour le travail autorisés**

Se référer aux articles 12 et 13 de l'annexe A de l'énoncé des travaux pour plus de détails concernant les frais de voyage et de subsistance.

Le responsable technique doit approuver au préalable tout déplacement.

Le remboursement des frais de déplacement et de subsistance sera versé sur présentation d'un état détaillé, soutenue par des reçus. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

**2.2 Autres coûts directs**

Le contractant sera remboursé pour les autres coûts directs qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais généraux administratifs ou le profit. Ces dépenses seront remboursées sur présentation d'un état détaillé accompagné des reçus appropriés.

Tableau 2 – Autres coûts directs

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

23239-210761/A

01

Is100

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

23239-210761

Is100. 23239-210761

Catégories admissibles	
Carburant des aéronefs	
Autres coûts directs, notamment les redevances de NAV Canada, les redevances d'atterrissage, etc.	

**Coût total estimatif – Période du contrat :** \_\_\_\_\_ \$ (à insérer au moment de l'attribution du contrat)

À l'exception des taux horaires fermes précisés ci-dessus, les montants utilisés dans la présente section de cette annexe ne sont que des estimations. Des changements mineurs à ces estimations pourront être acceptés aux fins de facturation, au fur et à mesure que le travail progresse, à la condition que ces changements aient été approuvés au préalable par le responsable technique, et à la condition que le coût total estimatif du contrat ne dépasse pas la limite des dépenses établie à la clause 7.7.2, Limite des dépenses, du contrat.

**B – 3. Option de prolonger la durée du contrat (du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025)**

- 1.1 Services d'affrètement d'hélicoptères
- 1.2 Total d'un hélicoptère basé et configurés et équipée d'un équipage conformément à l'énoncé de travaux.
- 1.3 Le tarif ferme tout compris par heure de vol comprend l'huile et les lubrifiants, mais pas le carburant; ce dernier sera fourni par l'affréteur.

Tableau 1 –Taux contractuels			
Hélicoptère	Période estimative de présence sur le terrain	Marque et modèle proposés	Taux ferme tout inclus par heure de vol
1	1 avril to 30 septembre		\$ CAD
2	1 avril to 30 août		\$ CAD
3	15 avril to 30 septembre		\$ CAD

**2. Coûts et dépenses remboursables****2.1 Frais de déplacement et de subsistance pour le travail autorisés**

Se référer aux articles 12 et 13 de l'annexe A de l'énoncé des travaux pour plus de détails concernant les frais de voyage et de subsistance.

Le responsable technique doit approuver au préalable tout déplacement.

Le remboursement des frais de déplacement et de subsistance sera versé sur présentation d'un état détaillé, soutenue par des reçus. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

**2.2 Autres coûts directs**

Le contractant sera remboursé pour les autres coûts directs qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais généraux administratifs ou le profit. Ces dépenses seront remboursées sur présentation d'un état détaillé accompagné des reçus appropriés.

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

23239-210761/A

01

Is100

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

23239-210761

Is100. 23239-210761

Tableau 2 – Autres coûts directs

Tableau 2 – Autres coûts directs	
Catégories admissibles	
Carburant des aéronefs	
Autres coûts directs, notamment les redevances de NAV Canada, les redevances d'atterrissage, etc.	

**Coût total estimatif – Période du contrat :** \_\_\_\_\_ \$ (à insérer au moment de l'attribution du contrat)

À l'exception des taux horaires fermes précisés ci-dessus, les montants utilisés dans la présente section de cette annexe ne sont que des estimations. Des changements mineurs à ces estimations pourront être acceptés aux fins de facturation, au fur et à mesure que le travail progresse, à la condition que ces changements aient été approuvés au préalable par le responsable technique, et à la condition que le coût total estimatif du contrat ne dépasse pas la limite des dépenses établie à la clause 7.7.2, Limite des dépenses, du contrat.

---

**B – 4. Option de prolonger la durée du contrat (du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026)**

- 1.1 Services d'affrètement d'hélicoptères
- 1.2 Total d'un hélicoptère basé et configurés et équipée d'un équipage conformément à l'énoncé de travaux.
- 1.3 Le tarif ferme tout compris par heure de vol comprend l'huile et les lubrifiants, mais pas le carburant; ce dernier sera fourni par l'affréteur.

Tableau 1 –Taux contractuels			
Hélicoptère	Période estimative de présence sur le terrain	Marque et modèle proposés	Taux ferme tout inclus par heure de vol
1	1 avril to 30 septembre		\$ CAD
2	1 avril to 30 août		\$ CAD
3	15 avril to 30 septembre		\$ CAD

**2. Coûts et dépenses remboursables**
**2.1 Frais de déplacement et de subsistance pour le travail autorisés**

Se référer aux articles 12 et 13 de l'annexe A de l'énoncé des travaux pour plus de détails concernant les frais de voyage et de subsistance.

Le responsable technique doit approuver au préalable tout déplacement.

Le remboursement des frais de déplacement et de subsistance sera versé sur présentation d'un état détaillé, soutenue par des reçus. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

**2.2 Autres coûts directs**

Le contractant sera remboursé pour les autres coûts directs qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais généraux administratifs ou le profit. Ces dépenses seront remboursées sur présentation d'un état détaillé accompagné des reçus appropriés.

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

23239-210761/A

01

Is100

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

23239-210761

Is100. 23239-210761

Tableau 2 – Autres coûts directs

Tableau 2 – Autres coûts directs	
Catégories admissibles	
Carburant des aéronefs	
Autres coûts directs, notamment les redevances de NAV Canada, les redevances d'atterrissage, etc.	

**Coût total estimatif – Période du contrat :** \_\_\_\_\_ \$ (à insérer au moment de l'attribution du contrat)

À l'exception des taux horaires fermes précisés ci-dessus, les montants utilisés dans la présente section de cette annexe ne sont que des estimations. Des changements mineurs à ces estimations pourront être acceptés aux fins de facturation, au fur et à mesure que le travail progresse, à la condition que ces changements aient été approuvés au préalable par le responsable technique, et à la condition que le coût total estimatif du contrat ne dépasse pas la limite des dépenses établie à la clause 7.7.2, Limite des dépenses, du contrat.

**B – 5. Option de prolonger la durée du contrat (du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2027)**

- 1.1 Services d'affrètement d'hélicoptères
- 1.2 Total d'un hélicoptère basé et configurés et équipée d'un équipage conformément à l'énoncé de travaux.
- 1.3 Le tarif ferme tout compris par heure de vol comprend l'huile et les lubrifiants, mais pas le carburant; ce dernier sera fourni par l'affréteur.

Tableau 1 –Taux contractuels			
Hélicoptère	Période estimative de présence sur le terrain	Marque et modèle proposés	Taux ferme tout inclus par heure de vol
1	1 avril to 30 septembre		\$ CAD
2	1 avril to 30 août		\$ CAD
3	15 avril to 30 septembre		\$ CAD

**2. Coûts et dépenses remboursables****2.1 Frais de déplacement et de subsistance pour le travail autorisés**

Se référer aux articles 12 et 13 de l'annexe A de l'énoncé des travaux pour plus de détails concernant les frais de voyage et de subsistance.

Le responsable technique doit approuver au préalable tout déplacement.

Le remboursement des frais de déplacement et de subsistance sera versé sur présentation d'un état détaillé, soutenue par des reçus. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

**2.2 Autres coûts directs**

Le contractant sera remboursé pour les autres coûts directs qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les frais généraux administratifs ou le profit. Ces dépenses seront remboursées sur présentation d'un état détaillé accompagné des reçus appropriés.

Tableau 2 – Autres coûts directs

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

23239-210761/A

01

Is100

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

23239-210761

Is100. 23239-210761

Catégories admissibles	
Carburant des aéronefs	
Autres coûts directs, notamment les redevances de NAV Canada, les redevances d'atterrissage, etc.	

**Coût total estimatif – Période du contrat :** \_\_\_\_\_ \$ (à insérer au moment de l'attribution du contrat)

À l'exception des taux horaires fermes précisés ci-dessus, les montants utilisés dans la présente section de cette annexe ne sont que des estimations. Des changements mineurs à ces estimations pourront être acceptés aux fins de facturation, au fur et à mesure que le travail progresse, à la condition que ces changements aient été approuvés au préalable par le responsable technique, et à la condition que le coût total estimatif du contrat ne dépasse pas la limite des dépenses établie à la clause 7.7.2, Limite des dépenses, du contrat.

**Toutes les autres modalités et conditions demeurent inchangées.**